

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 020717 – AMR 51/166/02

Action complémentaire sur l'AU 297/02 (AMR 51/155/02 du 1^{er} octobre 2002)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PEINE DE MORT / PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

ÉTATS-UNIS
(VIRGINIE)

Mir Aimal Kasi (h), ressortissant pakistanais, 38 ans

Londres, le 7 novembre 2002

L'exécution de Mir Aimal Kasi, qui devait avoir lieu le 7 novembre, a été reportée au 14 novembre.

Les avocats de Mir Aimal Kasi ont formé un dernier recours auprès de la Cour suprême fédérale le 29 octobre. Selon toute probabilité, cette juridiction ne se prononcera pas sur la recevabilité de ce recours avant le 14 novembre. De même, le gouverneur ne devrait pas annoncer sa décision quant à une éventuelle commutation de peine avant cette date.

Mir Aimal Kasi a été reconnu coupable en 1997 du meurtre de Frank Darling, commis en 1993. Des agents du *Federal Bureau of Investigation* (FBI, Bureau fédéral d'enquêtes) l'avaient enlevé au Pakistan afin qu'il puisse être traduit en justice aux États-Unis.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- faites part de votre compassion pour la famille et les amis de Frank Darling et Lansing Bennett, et expliquez que vous ne cherchez aucunement à excuser les meurtres qui leur ont coûté la vie ;
- déclarez-vous opposé à l'exécution de Mir Aimal Kasi ;
- dites-vous vivement préoccupé par l'enlèvement dont Mir Aimal Kasi a fait l'objet au Pakistan, qui s'apparente manifestement à une arrestation arbitraire et constitue par conséquent une violation du droit international ;
- faites valoir que cet enlèvement jette le doute sur la validité de l'ensemble des procédures concernant Mir Aimal Kasi ;
- appelez le gouverneur à commuer cette condamnation à mort, afin de préserver l'état de droit et la réputation des États-Unis.

APPELS À :

Gouverneur de la Virginie :

Governor Mark R. Warner
State Capitol, 3rd Floor
Richmond, Virginia 23219
États-Unis

Fax : + 1 804 371 6351

Formule d'appel : *Dear Governor,* /
Monsieur le Gouverneur,

COPIES À :

Sous-secrétaire d'État :

Lorne Craner
Assistant Secretary of State
Bureau of Democracy
Human Rights and Labor
2201 C Street, NW, Room 7802
Washington, DC 20520
États-Unis
Fax : +1 202 647 5283

ainsi qu'aux représentants diplomatiques des États-Unis dans votre pays.

Vous pouvez également adresser des copies de vos appels ou de brefs courriers (pas plus de 250 mots) au rédacteur en chef du *Richmond Times* à l'adresse suivante :

Letters to the Editor

Richmond Times-Dispatch, Box 85333

Richmond, Virginia 23293

États-Unis

Fax : + 1 804 819 1216

Courriers électroniques : letters@timesdispatch.com

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

La version originale a été publiée par Amnesty International,

Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.

La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -

Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents

Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org